



EUROPE CENTRE CANIN



Éducation - Psychologie - Dressage
Étude du Comportement

Tél. 02 35 07 79 19 - Portable 06 85 78 84 59

CONTRAT D'ÉDUCATION - DRESSAGE

Noms : connu par :

Adresse :

N° Tél. : Race du Chien :

Nom : Age : N° de tatouage :

Contrat de cours à domicile pour la somme de €TTC

Une consultation à domicile pour la somme de €TTC. Total €TTC

La TVA de ce contrat est de%. Ces cours devront être pris dans une période de mois, du au inclus.

CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1

Conformément à l'article L.121-20 du code de la consommation, le ou les signataires de ce contrat ont sept jours ouvrables pour dénoncer celui-ci, à dater du jour de la signature, en envoyant le bordereau de rétractation par courrier recommandé avec accusé de réception au siège d'**EUROPE CENTRE CANIN**. En revanche, passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué. Aussi, tout contrat commencé sur la demande du client pendant ce délai, est entièrement dû. La consultation est non remboursable car effectuée.

ARTICLE 2

L'éducation d'un chien nécessite un travail dans la durée, nous estimons donc que le contrat de 3 à 10 séances de quarante cinq minutes constitue un minimum. Si votre chien venait à décéder ou à contracter une maladie grave pendant la période d'éducation entraînant la rupture du contrat, le nombre de cours restant pourra être reporté sur un nouveau contrat d'une durée de 3 à 10 séances. Le prix de celui-ci sera dans ce cas déterminé en fonction des cours ainsi reportés.

ARTICLE 3

L'éducation d'un chien nécessite un partenariat étroit entre l'éducateur et le Maître chien.

Notre principe d'apprentissage repose sur la transmission au Maître du chien des principes d'éducation. Dans ces conditions, l'éducateur ne saurait être en aucun cas considéré comme responsable des incidents ou accidents survenant au cours ou postérieurement à la période d'éducation.

ARTICLE 4

Si de mauvaises conditions météorologiques rendent impossible le déplacement de l'éducateur (neige, verglas, tempête), l'éducateur pourra annuler une séance, qui sera alors reportée à une date ultérieure déterminée d'un commun accord avec le client.

ARTICLE 5

En cas d'empêchement, le client s'engage à prévenir 48 heures avant chaque séance l'éducateur. Au cas où l'éducateur n'aurait pas été prévenu, la séance ne serait pas reportée.

ARTICLE 6

En cas de déménagement dans un rayon de 30 km du siège d'**EUROPE CENTRE CANIN** le contrat sera poursuivi dans les conditions initiales.

En cas de déménagement au-delà du rayon de 30 km, il sera fait alors application pour les séances restantes du tarif prévu à l'article du tarif pour les déplacements éloignés.

ARTICLE 7

En signant ce contrat, le client reconnaît l'avoir lu, approuvé, et accepté les conditions générales de celui-ci. En cas de contestation, seul le Tribunal de proximité de Rouen sera compétent. La présente convention est régie par la loi française.

ARTICLE 8

Pour toutes correspondances, veuillez adresser votre courrier à **EUROPE CENTRE CANIN, 43, rue Jouvenet, 76000 ROUEN**

Contrat établi au domicile du client à, le.....
Mr Piquet Signature du client

SIRET 428 888 549 00014 - APE 930 N

IBL Graphique 02 32 32 32 90

Bordereau détachable de rétractation : Article L.121-20

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

Nature du bien ou du service commandé :

Date de la commande : Nom et prénom du client :

Adresse du client :

Fait le : A : Signature du client :